



**ORCADE**



## **ATELIER REGIONAL FRANCOPHONE SUR L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

### **Déclaration de Ouagadougou**

Du 26 au 28 janvier 2011

Réunis à Ouagadougou-Burkina Faso, du 26 au 28 janvier 2011, en atelier régional, les représentants de la société civile, principalement ceux de la coalition Publiez Ce Que Vous Payez des pays francophones (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Tchad, Togo, Burkina Faso) engagés dans l'Initiative de Transparence des Industries Extractives –ITIE, ont échangé sur la mise en œuvre de l'ITIE à ce jour.

Au terme des échanges fructueux sur le partage des expériences nationales de mise œuvre de l'ITIE, l'analyse et la communication des rapports de conciliation des chiffres, les stratégies de plaidoyer pour la transparence et la gestion responsable des ressources extractives les nouvelles règles de l'ITIE, les participants ont identifié plusieurs acquis à consolider notamment ; la publication des rapports de conciliation des chiffres, l'amélioration du dialogue entre les parties prenantes, les débats publics sur la transparence dans les industries extractives , le soutien technique et financier des partenaires bilatéraux, multilatéraux et privés, le financement public régulier du processus ITIE par certains Etats, ainsi que l'engagement de la société civile. Cependant quelques préoccupations, qui sont autant de contraintes et défis à la mise en œuvre d'une ITIE de qualité c'est-à-dire conforme aux normes et critères de l'initiative, demeurent. IL s'agit notamment de:

- L'insuffisance des débats publics sur les rapports ITIE ;
- Le dysfonctionnement de certains groupes multipartites ;
- Les entraves et atteintes aux droits à la libre participation des membres de la société civile ;
- L'absence de comptes de l'Etat audités et certifiés dans la quasi totalité des pays de mise en œuvre ;
- Les obstacles et interférences de certains bailleurs dans le processus de sélection du Conciliateur et Validateur notamment en se référant à leurs propres procédures et ce, en violation des règles et procédures de l'Initiative ;
- La mise en œuvre partielle des Plans d'Action Nationaux ;
- Les limitations dans le financement du processus ITIE ;
- Le faible engagement politique de certains gouvernements des pays de mise en œuvre ;
- La faible appropriation et diffusion des rapports ITIE ;
- L'insuffisance de capacité des parties prenantes ;
- L'agrégation des données
- La transparence des contrats miniers, pétroliers et gaziers.
- Les obstacles législatifs et réglementaires à la mise en œuvre de l'ITIE

Conscients de l'importance de la transparence dans la gestion des ressources naturelles de nos pays ;  
Soucieux de voir les revenus issus des industries extractives contribuer à un développement durable et harmonieux des pays africains notamment ceux de l'Afrique francophone, espace dans lequel la question de la « malédiction des ressources » se pose avec acuité,  
Soucieux du respect des règles et principes de l'ITIE, de la mise en œuvre d'une Initiative de qualité, de l'adoption des mesures d'appropriation et de durabilité de l'Initiative,

## **Recommandations:**

### **1. A la conférence internationale de l'ITIE :**

- prendre en compte les recommandations pertinentes des parties prenantes afin d'adopter des règles cohérentes et consensuelles qui renforcent la crédibilité de l'ITIE au plan mondial ;
- revoir le critère 13 de l'ITIE en tenant compte des préoccupations exprimées par les pays de mise en œuvre particulièrement les pays d'Afrique francophone ;

### **2. Aux gouvernements**

#### **2.1. Des pays d'Afrique francophone**

- appliquer la norme ITIE dans le souci de conjurer la malédiction des ressources, d'améliorer la gestion transparente et responsable des ressources naturelles, et de réduire la pauvreté ;
- prendre les mesures financières et techniques nécessaires pour assurer la durabilité et l'appropriation nationale du processus ;
- adopter des législations et réglementations permettant d'incorporer des principes et critères de l'ITIE dans l'ordonnancement juridique interne ainsi que déterminer les conditions de mise en œuvre de ce processus dans le long terme, à l'instar du Nigeria, du Libéria et du Niger ;
- assurer la libre participation des membres de la société civile au processus ;
- réaliser régulièrement les audits et certifications des comptes de l'Etat par les institutions supérieures de contrôle (ISC) dans le respect des procédures législatives nationales et conformément aux directives et normes de comptabilité communautaires (OHADA) et sous-régionales d'intégration (UMOA, CEMAC) ;
- Faciliter l'appropriation, par le canal du groupe multipartite, le processus de sélection du validateur et ou du conciliateur conformément au livre source ;
- mettre en œuvre intégralement les Plans d'Action Nationaux établis conformément aux normes de l'ITIE ;
- rendre public les contrats miniers, pétroliers et gazier signés avec les compagnies extractives ;
- ériger en norme la désagrégation des chiffres.

#### **2.2. Des pays d'origine des entreprises extractives**

- Exiger des sociétés multinationales de publier régulièrement les paiements effectués aux

gouvernements des pays hôtes en respectant les mêmes obligations de transparence que dans leur pays d'origine ;

- poursuivre et renforcer leur soutien technique, financier et matériel dans la mise en œuvre de l'ITIE ;
- adopter des législations similaires à la loi Dodd-Frank des Etats-Unis.

### **3. Aux entreprises extractives:**

- publier régulièrement les paiements qu'elles effectuent aux gouvernements de façon désagrégé ;
- soumettre des données auditées et certifiées au Conciliateur ;
- participer effectivement au processus ;

### **4. Aux partenaires techniques et financiers:**

- Respecter le processus de sélection du Conciliateur et du Validateur selon les prescriptions du livre source
- poursuivre le soutien technique, financier et matériel à la mise en œuvre de l'ITIE ;
- renforcer l'appui technique et financier en direction des coalitions nationales, en ce qui concerne la mise en œuvre sur le terrain, mais aussi s'agissant de la participation au sein du Conseil de l'ITIE ;
- Appuyer les initiatives de renforcement des capacités des membres des coalitions dans les différents domaines critiques nécessaires à la mise en œuvre des principes et critères de l'ITIE ;

### **5. A l'organisation internationale de la Francophonie**

Accroître et renforcer son soutien à l'ITIE dans les pays d'Afrique francophone ;

*Ouagadougou, le 28 janvier 2011.*

Les Participants